FFRandonnée Occitanie
457 Avenue l'Occitane,
31670 Labège

☏ : 05 82 95 37 75
 : occitanie@ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Toulouse le 26 septembre 2026

Séjour Raquettes à neige AUZAT du 29 au 31 janvier 2027
FR020999

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence valide avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 22 personnes.
Dates : du vendredi 29 janvier18h. au dimanche 31 janvier 2027
Déplacements : voitures personnelles

PROGRAMME :

Vendredi 29 janvier 2027
Accueil à l'auberge du Montcalm Auzat (09) 17H
Présentation sur les risques en montagne, les comportements à adopter et équipement. Pot de bienvenue

Samedi 30 janvier 2027
En covoiturage jusqu'au Port de Lers 1517m : pratique de la raquette découverte et approfondissement, les Ribes dén+300m 8km
Retour auberge animation sur la protection de l'environnement.

Dimanche 31 janvier 2027
En covoiturage jusqu'au Port de Lers : randonnée vers le Mont Ceint 2088 m. dén +500m 6km. En fonction de la météo et condition physique, nous nous réservons la possibilité de changer le programme.

HEBERGEMENT :
L'hébergement sera assuré dans Auberge du Montcalm 1962 Rue du 19 Mars AUZAT 09220 Tel :05 61 04 61 68, en Chambre double qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR
Le coût du séjour est fixé à **280 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète.

Ce prix comprend :
- La pension du dîner du 1er jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par des animateurs certifiés montagne.

Ne sont pas compris :
- Les dépenses personnelles.

- Le voyage, jusqu'à AUZAT
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes. (280€ plateforme de paiement HELLO ASSO)
Suivant le nombre d'inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 20 décembre 2026. En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin d'inscription sous 8 jours.

ASSURANCES FACULTATIVES :
Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :
De 280€ à l'inscription. Date limite 20/12/2026
Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT seront systématiquement dues.
Tous ces règlements doivent être faits sur HELLO ASSO

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :
Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :
Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :
-Annulation faite avant le 18/12/2026 : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
-Annulation faite entre le 18/12/2026 et le 31/12/2026 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
-Annulation postérieure au 31/12/2026 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :
Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :
Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association ***https://randonnee-occitanie.com/agenda/sejour-raquettes-a-neige/***